

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1807/BPE chargeant l'adjudant-chef infanterie de marine François Faure de l'expédition des affaires urgentes et courantes pendant les absences du Commandant de Cercle d'Ali-Sabieh pour les affaires de la compétence de l'Etat

n° 1807/BPE

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
2 décembre 1968

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1968

Date du numéro
10 janvier 1968

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef d'infanterie de marine François Faure, adjoint au Commandant de la 3e compagnie de la Milice à Ali-Sabieh, est, pendant les absences de M. Honoré Barrin, attaché de la France d'outre-mer de 2° classe, 4° échelon, commandant de Cercle d'Ali-Sabieh, chargé de l'expédition des affaires urgentes et courantes de la compétence de l'Etat dans le ressort dudit Cercle.